

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du 21 décembre 2023

Président : Monsieur Rémi DETANG
Secrétaire de séance : Madame Dominique MARTIN-GENDRE

Convocation envoyée le 16/11/2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 9
Nombre de procuration : 2

SCRUTIN :

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres Présents :

M. Philippe BELLEVILLE
M. Nicolas BOURNY
M. Rémi DETANG
M. Thierry FALCONNET
M. Dominique GRIMPRET
Mme Danielle JUBAN
Mme Dominique MARTIN-GENDRE
Mme Lydie PFANDER-MENY
Mme Céline TONOT

Membres Absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Pierre PRIBETICH
M. Jean-François DODET	M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)
M. Jean-Claude GIRARD (pouvoir à M. Dominique GRIMPRET)	M. Guillaume RUET

OBJET : AFFAIRES GENERALES
Délégation d'attribution du Conseil d'Administration à la Directrice – Rapport des délégations

Il est rappelé que par délibération du 22 décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé, conformément aux dispositions légales, de déléguer à la Directrice l'exercice des droits de priorité et de préemption, dont l'EPFL est titulaire ou délégataire.

Il doit être rendu compte de l'exercice de cette délégation lors de chaque séance du Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **de prendre acte** des décisions prises par la Directrice de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du Conseil d'Administration du 22 décembre 2020, telles que listées en annexe.

Signature numérique le 28/12/2023
de Dominique MARTIN-GENDRE
Secrétaire de séance



Signature numérique le 28/12/2023
de Rémi DETANG
Président de l'EPFL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

021-451638902-20231221-DEL_2023_036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Publication : 28/12/2023

**Arrêté d'exercice du droit préemption urbain,
intervenu dans le cadre de la délégation à la Directrice**

- Terrain à bâtir situé 19 rue de la Justice à Chenôve - Arrêté du 05 décembre 2023 – pour un montant de 180 000 € - conforme à la valeur vénale établie par les Domaines et prix inférieur à la DIA (465 000 €)